

C'est parti, pour les demandes de bourse et de logement en résidences universitaires !

Le CROUS d'Orléans-Tours a lancé depuis le 15 janvier sa nouvelle campagne d'inscription au DSE. Le Dossier Social Étudiant est un document unique qui permet aux étudiants et aux futurs étudiants de demander simultanément une bourse et/ou un logement en résidence universitaire.

La demande est à renouveler chaque année.

Tous les étudiants ou futurs étudiants qui souhaitent faire une demande de bourse d'enseignement supérieur et/ou de logement en résidence universitaire pour l'année universitaire 2008/2009, ont **jusqu'au 30 avril 2008 dernier délai**, pour constituer un Dossier Social Etudiant (DSE) en se connectant sur le site Internet du CROUS : www.crous-orleans-tours.fr

Quelques consignes :

- 1 - Il ne faut pas attendre d'avoir le résultat de ses examens pour effectuer sa connexion.
- 2 - Les étudiants doivent se connecter sur le site Internet du CROUS de l'académie où ils sont actuellement inscrits (2007/2008). Le Dossier social Étudiant permet de formuler jusqu'à 4 vœux : un seul dossier suffit, même si l'étudiant est candidat à l'entrée d'établissements hors académie.
- 3 - Avant de s'inscrire, il faut se munir :
 - du Revenu Brut Global figurant sur l'avis fiscal 2006 des parents
 - du numéro BEA (présent sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat) pour les lycéens ou du numéro INE (Identifiant National Étudiant) figurant sur la carte étudiant.

Attention, si la demande est formulée hors délai, le premier versement de la bourse sera retardé et la demande de logement ne sera pas prioritaire.

Il est possible de calculer son droit à bourse sur le site du CROUS. Cependant le résultat n'est donné qu'à titre indicatif et ne concerne pas le droit au logement.

Pour toutes informations sur les modalités et la réglementation :

Ayez le réflexe : www.crous-orleans-tours.fr



www.crous-orleans-tours.fr